



CONFERENCE OF INGOs  
OF THE COUNCIL OF EUROPE  
CONFERENCE DES OING DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

**Civil Society Committee  
on the Rights of the Child (CSC-RC)  
Comité de la Société Civile  
sur les Droits de l'Enfant (CSC-DE)**

## **Soutien aux enfants vivant en Ukraine ou migrant depuis ce pays**

10 mars 2022

Le Comité de la société civile sur les droits de l'enfant (CSC-DE) de la Conférence des OING souhaite renforcer la conscience collective des personnes et des institutions du Conseil de l'Europe et de ses États membres quant aux conditions de vie dramatiques des enfants ukrainiens : ceux qui vivent encore en Ukraine et ceux qui sont en migration.

L'actuelle migration ukrainienne est spécifique par rapport aux précédentes en Europe, car les hommes – et donc souvent les pères – sont, en grande partie, restés sur place, pour combattre et défendre leur pays ou pour soutenir le maintien de la société civile. En outre, de nombreux frères, sœurs, oncles ou tantes et autres parents proches sont encore sur le champ de bataille. Beaucoup de ceux qui restent ne sont pas en mesure de partir en raison de leur propre vulnérabilité, de leur handicap ou de leur âge. Le déchirement des réseaux de vie familiale et sociale va inévitablement traumatiser les enfants et leurs parents, tout comme les volontaires et les professionnels qui s'en occupent.

Le sort des enfants qui vivent encore en Ukraine est pire, s'il y a une échelle en termes de terreur. Nous ne pouvons qu'imaginer l'énorme anxiété de ces enfants et de leurs proches ainsi que leur besoin d'une aide humanitaire immédiate et d'un soutien à long terme, lorsque le retour à une vie normale sera possible.

Les OING représentées au sein du Comité de la société civile sur les droits de l'enfant (CSC-DE) soutiennent les déclarations et les actions des institutions du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et des Nations Unies.

En s'appuyant sur leurs compétences, ces ONG internationales appellent à agir pour :

1. la protection de la vie et du bien-être des enfants, notamment en aidant tous les enfants et les parents à trouver la sécurité dans le pays où ils souhaitent vivre, et en reconnaissant les besoins spécifiques de protection et de soutien des différents groupes d'enfants (en fonction du sexe, de l'état de santé, du handicap et de l'âge), et notamment des enfants non accompagnés ;
2. l'évaluation et le soutien psychologiques pour les enfants et adultes les plus traumatisés ou en détresse, peut-être en raison de l'exacerbation d'un état mental ou psychologique préexistant ou d'un traumatisme extrême ;
3. le soutien, le conseil et les services sociaux pour les réfugiés qui ont le moins de ressources, y compris ceux issus de communautés marginalisées et discriminées, comme les Roms ;
4. le renforcement des organisations et des réseaux existants, déjà implantés sur le terrain et en activité depuis des années, en augmentant leur financement, en facilitant le recrutement de professionnels formés et en améliorant la guidance et la coordination entre les différents agents ;
5. l'assurance que le financement est acheminé par l'intermédiaire de fournisseurs respectant les meilleures pratiques, y compris les ONG concernées, et que l'inclusion, la non-discrimination et l'accent mis sur la protection efficace des enfants (et des adultes) sont des conditions de financement ;
6. la protection des droits de tous les défenseurs des droits de l'homme et des enfants, y compris les enfants défenseurs de ces droits, qui exercent leur droit à la liberté de réunion pacifique, d'association et d'expression dans tous les pays concernés.